



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 52842

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la restauration de la spécificité de gynécologie médicale. Le 13 juin dernier, le ministère de la santé annonçait la mise en place dès novembre 2001 d'un diplôme d'études spécialisées mixte comprenant deux options : une de gynécologie-obstétrique et une autre de gynécologie médicale. Les nouveaux textes répertorient les services hospitaliers chargés de la formation des internes. Le nombre global d'internes sera progressivement augmenté pour aboutir à 200 par an en 2002, avec un nombre d'internes en gynécologie médicale qui représentera 30 % de l'effectif. Cependant, la gynécologie médicale n'a pas de diplôme spécifique et reste au stade de l'option. Elle ne peut donc bénéficier d'un nombre défini d'étudiants, encore moins d'enseignants et de professeurs agrégés pour assurer sa pérennité. Il faut bien admettre que les gynécologues obstétriciens exercent une spécialité différente de celle de gynécologues médicaux puisqu'ils font des accouchements et opèrent des malades. De plus, les gynécologues médicaux ont contribué à améliorer la condition féminine, permis le dépistage efficace des cancers féminins, conseillé les femmes en matière de contraception et joué un rôle important dans leur éducation sanitaire. Faute d'un enseignement spécifique, cette spécialité risque de disparaître ce qui serait paradoxal au moment où le Gouvernement met en oeuvre un plan de lutte contre le cancer et lance une campagne nationale sur la contraception. La suppression de la gynécologie médicale constituerait un recul important en matière de santé publique et de droit des femmes. Par conséquent, il demande quelles mesures elle compte prendre pour rassurer ces professionnels de la santé qui craignent pour l'avenir de leur profession et les populations qui sont ou seront amenées à les consulter.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52842

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 6006